

## RAPPORT MORAL - RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 1. RAPPORT MORAL

#### ***"NOTRE DÉFI COMMUN : PROTÉGER LE FRONT DE MER DU BÉTONNAGE INTENSIF"***

Le dynamisme et la diversité au sein de notre bureau sont essentiels pour assurer la pérennité et la vitalité de notre association.

Nous notons avec satisfaction une belle progression du nombre de nos cotisants, passé de 125 en 2024 à 141 à fin juin 2025.

Plusieurs facteurs expliquent cette dynamique encourageante :

Le Grand Rassemblement du dimanche 6 avril 2025, organisé par le Club de l'Étoile contre le bétonnage du front de mer de Stella-Plage, a réuni environ 600 personnes. Ce succès a incontestablement renforcé la mobilisation locale.

Les trois recours contentieux "CTS 2020 – Riverains de la Place de l'Étoile", engagés par notre cabinet d'avocats "GreenLaw-Avocats" devant le Tribunal administratif de Lille, visent l'annulation des trois permis de construire délivrés à la SNC Marignan en Front de mer de Stella-Plage.

Mais plus encore, une véritable prise de conscience collective est en train de naître.

Habitants, riverains, visiteurs et amoureux de Stella-Plage s'unissent pour dire non à la bétonnisation excessive de notre littoral. Un front de mer défiguré, une vue sur la mer obstruée... c'est tout un patrimoine paysager et environnemental qui est menacé.

Notre assemblée générale aura donc une résonance particulière. De nouveaux participants viendront nous rejoindre pour défendre, à nos côtés et avec le Club de l'Étoile que nous soutenons de manière indéfectible, le cadre de vie et l'environnement de Stella-Plage.

Merci à vous toutes et tous pour votre engagement.

### 2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

#### A - Organisation et gestion de l'association

Une réunion du Bureau s'est tenue le samedi 12 juillet 2025 au domicile du trésorier pour faire le point sur nos actions et sur la situation financière et morale de l'association avant la tenue de son AGO prévue le samedi 9 août 2025 en mairie de Cucq.

Membres présents : André Kovacs, Monique Delannoy, Philippe Cuvelier, Danièle Saillet, Bruno Semain, Jean-Claude Telle

#### 1. Point sur nos principales actions en cours

- **Action en justice** contre le permis de construire "Capelli - SCCV Cucq Aéroport - garage Thibaudat" par l'association CTS 2020 qui a exercé un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lille en date du 12 janvier 2023.

**Décision TA du 5 février 2025** : Sursis à statuer pour présenter un projet moins haut avant le 5 août 2025. En l'absence de présentation d'un permis modificatif, le permis initial sera annulé par le Tribunal.

- **Action en justice** contre le permis de construire "SASU EDMP Hauts de France" confiée à notre cabinet d'avocats "LEXION AVOCATS" qui a exercé un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lille en date du 29 mars 2024. Coût : 1 440 € TTC. Notre avocat a présenté 2 mémoires en réplique. En attente de l'audience non fixée à ce jour.
- **Action commune en justice** (CTS 2020 et riverains) contre les 3 permis de construire "SNC Marignan" (PC 31 - "**Parc à mouettes**", 4 bâtiments, 80 logements, 2 niveaux de parkings souterrains / PC 32 - "**Pointe nord**", 1 bâtiment, 35 logements, pas de parking / PC 33 - "**Pointe Nord**", 1 bâtiment, 18 logements, pas de parking) confiée à notre cabinet d'avocats "GREENLAW AVOCATS" qui a exercé un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lille les 15 et 20 juin 2025. Coût : 100 € TTC. Notre avocat, qui représente l'association et 17 riverains concernés, relie ces 3 affaires car les parkings des 2 immeubles dans les pointes sont situés dans les parkings souterrains sous les 4 bâtiments du Parc à mouettes. En cas d'annulation du permis "Parc à mouettes", les 2 permis dans les pointes ne pourraient plus tenir faute de parkings.
- **Intervention de notre avocat auprès de la municipalité** le 21 juillet 2025 pour demander la mise en œuvre des pouvoirs en matière de police de l'urbanisme afin de constater l'infraction que constitue l'établissement des clôtures posées autour du "Parc à mouettes", de les faire retirer ainsi que d'interrompre immédiatement les travaux en raison de leur méconnaissance de la loi Littoral, des prescriptions environnementales relatives à l'article L. 411-2 du Code de l'environnement prévues par l'arrêté de permis de construire n° PC 062 261 24 00031 et de l'article UA10 du PLU de CUCQ.
- **Intervention** de CTS 2020 auprès de la municipalité pour demander l'annulation de la délibération du conseil municipal du 23/09/2024 portant sur la cession d'une partie de parcelle communale naturelle à M. Bertrand Wilmot située derrière sa propriété à Stella. Cette parcelle est traversée par un chemin de randonnée officiel "Le sentier des Dunes" et, selon la délibération, celle-ci devait être entourée d'une clôture type ganivelle empêchant ainsi le passage des randonneurs. Après réunion en mairie avec les adjoints et le service urbanisme, il a été décidé de prendre une nouvelle délibération pour annuler la délibération litigieuse.
- **Soutien** au Grand Rassemblement de la Place de l'Etoile du dimanche 6 avril 2025 organisé par le Club de l'Etoile afin de dénoncer le permis de construire qui a été accordé à la "SNC Marignan" pour 4 bâtiments et 80 logements sur le Parc à mouettes. Un grand succès avec environ 600 participants et plusieurs milliers de signataires de la pétition. L'association CTS 2020 a appelé ses adhérents et sympathisants à participer à ce grand rassemblement populaire contre un projet qui obstruerait définitivement la vue sur mer depuis les boulevards aboutissant à la Place de l'Etoile.
- **Recours gracieux** (CTS 2020 et La Nature Pour Tous à Merlimont) auprès de la Maire de Merlimont en date du 10 juillet 2025 pour demander l'annulation de l'arrêté municipal de Merlimont du 13 juin 2025 qui interdit l'accès du public jusqu'au 30 septembre 2025 aux espaces naturels du Communal Nord et du Communal Sud de Merlimont sous le seul prétexte de risque d'incendie en référence au feu de forêt survenu le 5 mai 2025. **Délibération du Bureau pour autoriser le président à ester en justice. Il faudra également obtenir l'accord des membres lors de l'AGO du 9 août 2025.**

- **Appel** aux résidents résidences pour s'inscrire sur les listes électorales à Cucq. Cet appel sera renouvelé d'ici l'échéance de mars 2026. (Réf. : l'Avenir Stellien n° 95).

## **2. Finances**

Situation des comptes à fin 2024 :	Situation des comptes à fin juin 2025 :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret Bleu : 6 229,27 €</li> <li>- Compte courant : 193,11 €</li> <li>- Caisse : 78,65 €</li> <li>- <b>Total : 6 501,03 €</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret Bleu : 8 329,27 €</li> <li>- Compte courant : 446,17 €</li> <li>- Caisse : 90,95 €</li> <li>- <b>Total : 8 866,39 €</b></li> </ul>

## **3. Membres physiques 2024 et à fin juin 2025**

Année	Cotisations Individuelles à 20 €	Cotisations Famille à 25 €	Nb estimé de membres physiques	Dons reçus	TOTAL Cotis. + Dons
<b>2024</b>	<b>60</b>	<b>65</b>	<b>190</b>	<b>1 215,00 €</b>	<b>3 960,00 €</b>
<b>2025 partiel</b>	<b>72</b>	<b>69</b>	<b>210</b>	<b>1 430,00 €</b>	<b>4 615,00 €</b>

Conformément aux règles établies en la matière, nous estimons qu'il y a **2 membres physiques** pour chaque cotisation famille à 25 €.

L'association ne bénéficie d'aucune subvention et ne tient pas à en demander pour préserver sa liberté d'action et de pensée.

### Montant des cotisations annuelles

Elles sont fixées depuis plusieurs années à 20 € pour un membre individuel et à 25 € pour une famille. Chaque année, le montant de la cotisation doit être examiné lors de l'assemblée générale et peut être modifié par un vote à la majorité simple des présents et représentés. Possibilité de cotiser à l'association par virement, à préciser dans les bulletins d'adhésion.

### Répartition géographique de nos 141 cotisants 2025 à fin juin 2025

**37** résidences principales à Cucq-Trépied-Stella et **104** résidences secondaires (**52 dans le Nord, 29 dans le Pas-de-Calais et 23 dans les autres départements**).

## **4. Evolution de l'association**

Comment attirer de nouveaux membres et encourager leur participation au sein du bureau ?

Participer davantage pour protéger notre environnement et celui de nos enfants.

Cette question fera l'objet d'un débat en assemblée générale.

Toutes les suggestions sont bonnes à prendre.

## **5. Journal associatif**

Votre journal associatif trimestriel existe depuis 23 ans (créé en décembre 2001) avec dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France et envoi au Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-Mer (en 2 exemplaires), aux élus, aux membres de l'association, aux sympathisants et aux acteurs économiques locaux.

Depuis 3 ans, il est imprimé sous forme de dépliant couleur 4 pages A4 (*Imprimerie "J'imprime en France"*). Coût de l'impression de l'AS 95 : 74,39 € TTC pour 250 exemplaires.

Il est très apprécié des lecteurs et reste un organe d'information et de propositions.

Il s'agit d'un travail passionnant et de partage.

Le comité de rédaction doit jouer son rôle pour la ligne éditoriale et la rédaction d'articles.

Son numéro 96 sortira fin septembre 2025.

Comment l'améliorer et faire participer ?

En quoi et comment notre journal associatif pourrait-il évoluer ?

## **6. Communication**

- Information directe des adhérents, sympathisants, commerçants, élus et associations locales par courrier électronique,

Via le site sécurisé de l'association : <https://cts2020.org>,

- Par nos pages Facebook : "Association Cucq Trépied Stella 2020",
- Trimestriel avec notre journal associatif "L'Avenir Stellien" depuis fin 2001, et depuis un peu plus d'an, un dépliant 4 pages en couleur imprimé en ligne,
- Semestriel avec l'article CTS 2020 dans le bulletin municipal "LE MAG" : Attention, la commune a décidé de ne pas sortir LE MAG de juin 2025 et de décembre 2025 pour raison « Elections municipales 2026 ».
- Flyer de présentation de l'association avec un bulletin d'adhésion, à distribuer dans tous les nouveaux immeubles.

## **7. Animations – Tourisme participatif – Greeters 62**

André Kovacs et Monique Delannoy sont membres Greeters sous l'égide de Pas-de-Calais Tourisme. Nous accueillons les visiteurs pour une balade historique autour de l'architecture des villas anciennes de Stella et ceci gratuitement dans un vrai bénévolat non subventionné.

### ***"Animations - Tourisme participatif - Greeters'62"***

Notre association, membre du réseau des Greeters'62 sous l'égide de "Pas-de-Calais Tourisme" et de "Greeter France", propose aux visiteurs une balade à vélo "Coups de cœur" dans la station pour découvrir l'architecture des villas anciennes et l'histoire de Stella-Plage.

Pour la troisième année consécutive, CTS 2020 et les Greeters sont cités dans le petit guide "Stella-Plage et ses environs" en rubrique "Circuits / Visites guidées" disponible au Bureau d'informations touristiques de Stella-Plage en Côte d'Opale que nous remercions.

Concrètement, les personnes intéressées par une visite à Stella prennent contact via le Site "Greeter France" : <https://greeters.fr/>

## **8. Divers – Constats et propositions**

Quels sont les problèmes rencontrés dans la commune ?

Quelles sont vos principales préoccupations ?

Quelles propositions pouvons-nous faire ?

Ces questions seront posées lors de l'AGO du 8 août 2024.

## B – Demandes à la municipalité

### 1. Panneaux de chantier autour du Parc à mouettes Voiries

Nous avons demandé à la mairie la dépose des panneaux pleins posés autour du Parc à mouettes alors que le chantier n'est pas prêt de commencer. De simples clôtures de type ganivelle auraient largement suffi pour assurer la sécurité du site.

Aucune réponse de la mairie mais le promoteur a déposé les panneaux situés dans la bande des 100 mètres.

### 2. Chemin du Baillarquet

Une réfection de chaussée est prévue par la municipalité.

Nous avons demandé à la mairie de profiter de ces travaux pour enfouir les réseaux électriques nus qui sont vétustes et dangereux et poser le tout-à-l'égout.

La réponse de la mairie est négative, pas d'argent !

A Stella-Plage, il y a un manque de réseaux nécessaires de tout-à-l'égout alors que les habitants à l'année y sont de plus en plus nombreux.

Avec des recettes en taxes d'assainissement des résidences raccordées, le réseau serait certainement amorti en une quinzaine d'années. Ce serait donc rentable pour la commune.

Nous avons d'ailleurs adressé au maire une étude dite "rentabilité B/I – interclassement des projets", *méthode systématiquement utilisée par Gaz de France pour ses investissements*, qu'il a trouvée intéressante mais ne pouvant être appliquée faute de moyens financiers.

Il est à remarquer que la station d'épuration de Trépied est largement dimensionnée pour traiter toute la population des communes raccordées. On dit même qu'elle est sous-utilisée.

**Question : Pour une dynamique gagnante**

- *Pourquoi ni la CA2BM ni la commune ne veulent s'engager, même à titre expérimental ?*
- *Pourquoi ne poursuit-on pas l'extension du réseau public de tout-à-l'égout sur tout le territoire de la commune et à Stella-Plage en particulier, telle qu'elle a été actée lors de l'enquête publique 2009 portant sur l'augmentation de capacité de la station de traitement des eaux usées (ex-SIVOM),*

### 4. Réseaux électriques “Préconisations vues dans LE MAG”

► un audit par zone avec ENEDIS pour identifier les grands arbres susceptibles de générer un danger pour les lignes électriques aériennes,

► l'élagage des arbres situés sur propriété privée à proximité des lignes électriques à la charge du propriétaire,

► l'élagage des arbres situés sur domaine public à proximité des lignes électriques à la charge d'ENEDIS.

Il y a surtout des risques de rupture du neutre des réseaux aériens non isolés pouvant entraîner des surtensions importantes chez les abonnés et des accidents domestiques (déplacement du point neutre réseau). *Le neutre du réseau aérien est le fil le plus fin et aussi le plus vulnérable.*

La mise aux normes des réseaux électriques vétustes et dangereux devrait être un enjeu prioritaire pour la commune en liaison avec ENEDIS et la FDE62.

## **Questions :**

- A quand le remplacement des réseaux électriques aériens nus BT par des réseaux à câbles isolés, surtout ceux situés à proximité des grands arbres ?
- Comment et par qui seront vérifiées les distances à respecter entre les arbres et les lignes électriques aériennes BT, qu'elles soient isolées ou non ?
  - Lors des tempêtes, il était interdit d'intervenir sur les arbres tombés tant que les réseaux électriques n'étaient pas consignés par ENEDIS (mis hors tension et sécurisés) ce qui a entraîné des coupures longues d'électricité, parfois de quelques jours.
  - La commune souhaite que les réseaux nus soient supprimés et remplacés par des réseaux enfouis, en bénéficiant de subventions. Il faut savoir que le passage à l'enfouissement de réseaux aériens torsadés ne permet pas d'obtenir des subventions.

## **5. Digue promenade “Où il est urgent d'agir”**

- Le trottoir de la digue promenade se dégrade et se déforme en plusieurs endroits,
- Le parapet se désolidarise par morceaux en raison de l'état de ruine des pions inter-blocs,
- Les escaliers sont détériorés et présente un danger pour les usagers (*coups de tractopelle*),
- Le béton de la digue présente des traces de dégradation avancée (*des carottages du béton en plusieurs endroits significatifs permettrait d'évaluer la durée de vie restante de l'ouvrage*)

**Question :** Au-delà d'un simple cabinet d'études, ne faudrait-il pas faire intervenir un organisme spécialisé en structures de béton pour établir un état des lieux complet, proposer un plan d'actions de remise en état complète, chiffrer l'ensemble des travaux et rechercher des subventions ?

- Un cabinet d'études spécialisé va réaliser une étude de la structure béton de la digue, coût : 30 000 €.
- Selon les préconisations, un appel d'offres sera lancé pour les travaux de sécurisation et de renforcement de la digue.
- Nous demandons également qu'une expertise du trottoir promenade du front de mer soit réalisée au vu des déformations constatées en plusieurs endroits (risques d'effondrements par affouillement sous trottoir ?)

## **6. Front de mer “Quels aménagements pour le Parc à Mouettes dans la bande des 100 mètres ?”**

À la suite de la décision du Conseil d'État du 7 mars 2022, le classement de la bande des 100 mètres du “Parc à Mouettes” en zone naturelle est devenu une nécessité pour protéger l'environnement.

Cette bande naturelle s'ajoutera ainsi à la zone naturelle du “boulevard de la mer” telle qu'elle a été définie dans le plan de zonage du PLU de Cucq approuvé le 23 mai 2016.

Une large concertation locale est nécessaire pour définir ce que l'on veut faire dans cette partie non constructible du “Parc à Mouettes” qui pourrait très bien devenir une zone naturelle à vocation de loisirs, d'activités ou touristique stricte (*le propriétaire du Parc à Mouettes semble prêt à céder cette bande des 100 mètres à la commune*).

**Question :** Que prévoit la municipalité sur cette partie ?

- C'est une question qui concerne l'urbanisme.

- Nous demandons que ce secteur soit rétrocédé à la commune et soit classé en zone N à vocation de loisirs, d'activités ou touristique stricte (comme le classement des parcelles sur lesquelles se trouve la base nautique sud).

## **7. Sécurité**

Nous avons fait des propositions à la municipalité pour sécuriser les déplacements.

- Mise en retrait de la clôture sud du skate-park afin de créer un passage sécurisé pour les piétons, à l'instar de ce qui a été fait côté nord,
  - **La création d'un couloir piétons sécurisé est envisageable.**
- Réouverture de l'avenue de Paris en sens unique entre le Boulevard d'Angleterre et le sud de Stella pour faciliter l'accès des véhicules à la partie sud de Stella-Plage sans avoir l'obligation de passer par le parking de la plage (*la solution envisagée de mettre la place en double-sens de circulation ne risque-t-elle pas d'accentuer les risques de collisions aux débouchés des boulevards radiaux ?*),
  - **La mise à double sens de circulation de la Place de l'Etoile est d'actualité. La circulation des camions et autocars ne serait pas un problème. Mais il semble que la municipalité ait abandonné cette piste.**
  - **Nous insistons pour que l'avenue de Paris entre le boulevard d'Angleterre et le Cours des Champs-Élysées sud soit rouvert uniquement dans le sens de la descente. Quelques travaux de réfection de chaussée seraient nécessaires. Ce raccourci concerne la desserte de toute la partie sud du front de mer de Stella-Plage.**
- Installation de panneaux de signalisation routière pour interdire le franchissement par la gauche du rond-point des Pelouses comportant un massif surélevé de plantations et une statue qui cachent la visibilité des usagers venant de Cucq ou de l'avenue Jeanne d'Arc (*réalisé - nous remercions la municipalité d'avoir suivi notre proposition pour sécuriser ce rond-point*),
  - **Nous remercions la municipalité d'avoir réalisé la mise en conformité de ce rond-point qui était accidentogène. Nous nous sentons beaucoup plus en sécurité.**
- Prises de mesures administratives visant la sécurisation de l'extension de l'Hôtel des Dunes qui est devenu à l'état de ruine et de mise en danger d'autrui (*risques de squat, accessibilité permanente, chutes d'étais ou de morceaux de maçonnerie, etc...*),
- Réfection des chaussées déformées dont certaines sont réputées dangereuses pour la circulation des cyclistes,
- Terminaison et sécurisation du tronçon de l'eurovélo n° 4 entre La Nouette et les Pelouses

**Question : Quelles actions sont prévues par la municipalité concernant ces propositions ?**

- Place Sapin et le long du boulevard Labrasse, certaines haies empêchent la visibilité des automobilistes par rapport aux véhicules venant de leur droite ou par rapport aux piétons qui traversent aux passages protégés, cachés par ces haies.
- Nous demandons une taille basse des haies gênantes, voire leur suppression, pour des raisons de sécurité.

## **8. Accueil touristique des camping-cars**

L'aire de stationnement des camping-cars Cours des Champs-Élysées sud a eu le mérite d'exister. Mais le rehaussement du cours des Champs-Elysées et la création d'une noue ont supprimé cette aire. Les camping-cars n'ont plus d'aire de stationnement à Stella-Plage.

**Question : Ne faudrait-il pas créer une véritable aire pour camping-cars au sein du camping de la mer qui appartient à la commune et est gérée en Délégation de service public ?**

- Cette possibilité envisagée par la municipalité a été approuvée en 2024.

## C - Conclusion

Créée en 1996, notre association apolitique s'est ancrée dans la pérennité et continue de défendre les propriétaires et les habitants dans leurs démarches face à une administration locale qui n'entend pas toujours leurs doléances et leurs préoccupations.

C'est en associant les élus, la population, les associations et les acteurs économiques locaux, que la commune et Stella-Plage en particulier retrouveront un nouvel élan.

Une chance à ne pas rater.

Si vous estimez que nous avons raison d'agir pour l'intérêt général de la commune et pour donner une nouvelle image à Stella-Plage et son Front de mer, rejoignez-nous.

Le Bureau et moi-même souhaitons vivement que de nouveaux membres intègrent le bureau et poursuivent encore longtemps notre initiative associative locale engagée en 1996.

Merci à tous.

Approbation du rapport moral et du rapport d'activités.

**Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 109**

*Le rapport moral et le rapport d'activités ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés à l'AGO de CTS 2020 du 9 août 2025.*

André KOVACS

Président de CTS 2020